



Renseignement sur un testament en Espagne

Par **AMV**, le **10/09/2016 à 12:46**

Bonjour,rnrnMon mari a hérité d'un appartement avec ses 2 nièces. Nous avons racheté les parts des nièces et de ce fait je suis propriétaire de 1/4 de cet appartement. Mon mari étant sur place en a profité pour faire un testament. Le notaire lui a dit que je devais me déplacer en Espagne (je suis en France) pour signer le testament pour mon quart. Ne pouvant me déplacer comment puis-je faire pour valider ce testament. Un testament est-il obligatoire en Espagne.rnrnMerci de votre réponse.

Par **morobar**, le **10/09/2016 à 15:19**

Bonjour,rnLe présent groupe concerne le droit français, et non espagnol ou russe.rnVous risquez d'avoir des réponses peu documentées et non soumises, par méconnaissance, à la critique d'autres juristes.

Par **Tisuisse**, le **10/09/2016 à 18:01**

Bonjour AMV,rnrnVoir un notaire espagnol ou les forums espagnols.